

Déclaration interreligieuse: L'eau, un droit et un bien public important

Berne, 22.03.2026

Les soussigné-e-s, aux côtés des participant-e-s de la conférence «World.Water.All of Us», qui s'est déroulée le 22 mars 2026 (Journée mondiale de l'eau des Nations Unies) à la Maison des religions de Berne, en Suisse, invitent les communautés religieuses du monde à s'associer à la déclaration suivante:

Nous sommes:

- Des représentant-e-s d'un grand éventail de communautés religieuses.
- Des membres d'une humanité pluri-religieuse, spirituelle et laïque aux nombreuses voix.
- Des personnes pour qui toute vie sur terre est précieuse et qui se sentent liées aux générations à venir dans un souci de responsabilité.

Nous constatons que:

- L'eau est le socle de la vie, l'eau est la vie. Le cycle mondial de l'eau relie tous les êtres vivants.
- À nos yeux, l'eau revêt en particulier une valeur sociale, culturelle, médicale, éthique, religieuse et spirituelle.
- Êtres humains, nous sommes relié-e-s les un-e-s aux autres par l'eau (et d'autres éléments essentiels à la vie) par-delà les frontières nationales, culturelles, religieuses et autres.
- L'eau est essentiellement un bien commun dont nous partageons toutes et tous la responsabilité.
- Un accès sûr à l'eau est un droit reconnu de la personne.ⁱ
- Nombre de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable et à un assainissement sûr;ⁱⁱ les femmes et les enfants sont particulièrement touché-e-s.
- L'accès à l'eau et le contrôle de l'eau engendrent des conflits dans le monde; toutefois, ils font également partie intégrante des solutions pour la paix.
- Une eau propre et des écosystèmes sains sont interdépendants.
- Partout dans le monde, l'eau est menacée par la pollution, l'exploitation technologique et économique et une mauvaise utilisation.
- L'action s'impose d'urgence.

Nous nous attachons dès lors à redoubler d'efforts:

- pour mettre en avant et affermir les sources dans nos traditions religieuses qui protègent l'essentiel pour nos vies;
- pour respecter l'accès à l'eau, droit de la personne et bien public, et agir en conséquence;

- pour prôner un accès sûr à de l'eau potable et à un assainissement pour tout le monde;
- pour prendre nos responsabilités pour une eau propre et adopter des mesures vigoureuses pour protéger et restaurer les écosystèmes;
- pour protéger l'eau, élément essentiel à la vie, de la pollution et nous encourager à utiliser l'eau avec sérieux et parcimonie;
- pour encourager nos communautés religieuses locales à utiliser l'eau de manière responsable et appeler, à tous les niveaux, à un accès sûr à l'eau potable et à un assainissement sûr;
- pour se servir des négociations sur l'eau dans le cadre des efforts visant à promouvoir la paix.

Les signataires:

Les participant-e-s à la conférence «World.Water.All of Us» - Journée mondiale interreligieuse de l'eau 2026, le 22 mars 2026.

ⁱ Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 64/292 sur le droit à l'eau et à l'assainissement. L'Assemblée y reconnaît explicitement ce droit de la personne. Elle appelle les États et les organisations internationales à octroyer aux pays en développement un soutien financier, du renforcement des capacités et des transferts technologiques dans le cadre de la coopération internationale.

ⁱⁱ Nations Unies, 26 août 2025: Environ 2,1 milliards de personnes (une personne sur quatre sur Terre) ne disposent pas d'un accès sûr à l'eau potable (sûreté de l'eau potable). Environ 3,4 milliards de personnes ne disposent pas d'installations d'assainissement sûres à domicile (sûreté de l'assainissement).